



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO **2014-233-03**

Aux personnes intéressées par ce projet de règlement,

AVIS PUBLIC est par la présente, donnée par la soussignée de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le 13 janvier 2014, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement suivant : «Projet de Règlement numéro **2014-233-03**, modifiant le règlement de zonage numéro **233** » afin d'interdire certains usages à la grille des spécifications.

Le projet de règlement numéro **2014-233-03** contient une disposition assujettie à une approbation référendaire et concerne :

« L'interdiction d'une maison mobile et d'une maison unimodulaire à titre de résidence principale dans les zones 15-C et 18-R. »

La zone 15-C se définit comme le centre du village à partir du garage municipal jusqu'au lot 12 subdivision C-P inclusivement et, la zone 18-R, quant à elle, se définit comme le nouveau développement résidentiel derrière l'école de Saint-Léandre.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 février 2014 à 19h00, au 2005, rue de l'Église, SAINT-LÉANDRE (Québec) G0J 2V0.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

L'illustration de la zone dont il en est fait mention plus haut ainsi que le projet de règlement numéro **2014-233-03**, peuvent être consultés au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-LÉANDRE,
CE 15^E JOUR DE JANVIER 2014.

Josée Simard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
